

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Délibération 2023-55

OBJET : Décision Modificative n°1

Le 21 décembre 2023 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	40
Désignés :	30
(dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents :	15
Visio :	0
Votants :	34
Procuration.....	9
Date de la convocation : 14 décembre 2023	

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Daniel LEBLAY – Elizabeth DEBORDE

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET - Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI
Philippe DELEAN à Bernard ALEND - Gilbert HUGUES à Patrick PEIRETTI
Françoise THOMEL à Marc OCCELLI - Xavier WIIK à Jean LEONETTI
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI – Gilbert HUGHES à Catherine LANZA
Fabrice MORENON à Christophe FONCK

Membres excusés :

Joseph CESARO - Christophe ULIVIERI - Denise LAURENT - Jean-Marc DELIA - Khéra BADAOU - Pierre CORPORANDY
François WYSZKOWSKI - Françoise BRUNETEAUX,

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur à UNIVALOM au titre des compétences obligatoire en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés et optionnelle en matière de gestion de déchèteries du Syndicat au 1^{er} janvier 2023, il apparaît nécessaire d'adopter la Décision budgétaire Modificative n°1 présentée ci-après.

Celle-ci vise à reventiler des crédits entre comptes de différents Chapitres des Sections de fonctionnement et d'investissement, sans impact sur les équilibres du Budget Primitif.

Ces ajustements portent sur les charges de personnel et les dotations aux amortissements liées au transfert des déchèteries de la CCAA et des évolutions nécessaires à l'issue de la première année d'exploitation. L'ensemble est compensé par l'adaptation de postes d'équilibre, en exploitation et en investissement.

Chapitre	Nature	DEPENSES D'EXPLOITATION	Montant
012	6411	Salaires, Appointements	+ 155 000,00 €
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 40 000,00 €
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 130 000,00 €
011	6137	Locations	- 130 000,00 €
011	6042	Études et prestations de services	- 40 000,00 €
011	6041	Prestations de services	- 155 000,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements	+ 59 441,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			59 441,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION : INCHANGEES

Chapitre	Nature	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant
20	2051	Concessions et droits similaires	+ 15 000,00 €
21	2111	Terrains	- 15 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00 €

Chapitre	Nature	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant
20	28173	Amortissement agencements aménagements	+ 23 341,00 €
20	28175	Amortissement matériel industriel	+ 34 000,00 €
20	28178	Amortissement matériel de transport	+ 2 100,00 €
40	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		59 441,00 €

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Leonetti
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20231221-2023-55-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de mise en ligne :
Date de réception préfecture : 21/12/2023

21 DEC. 2023